

Prévention : enjeu économique & social

En 2022, le BTP souffre encore d'un déficit d'image, lié aux conditions de travail (exigences, nuisances, AT ...), **qui le rend moins attractif que d'autres secteurs d'activité.**

La prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail peuvent contribuer à améliorer l'image des métiers de ce secteur industriel.

Le BTP c'est :

1 800 000 actifs soit 7,2% de la population active hors chômage

Dont 1 273 000 salariés (y compris alternants) 106 000 intérimaires (en équivalent-emplois à temps plein) , 351 000 non-salariés (artisans, micro entreprises) dans le bâtiment et ; 253 732 salariés dans les TP

65% travaillent dans **le second œuvre** et 35% dans **le gros œuvre.**

- **Sinistralité AT/MP2021 CTN B / BTP(CNAM) :**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

En raison du peu de représentativité des données de 2020 (année de crise sanitaire,) comparaison faite des données 2021 , avec celles de 2019

- ✓ L' indice de fréquence diminue de 51 à **47,7** avec une augmentation de 8 % du nombre de salariés dans le BTP entre 2019 et 2021
- ✓ Le nombre d'AT en 2021 **se situe un peu au-dessus de 2019, 752 accidents** de plus **(environ 89 000 AT), soit environ 1 % d'AT supplémentaire.**

Causes principales des AT dans le BTP :

- Manutentions manuelles : environ 50% des AT
- Chutes : 30 %, (dont 15 % de chutes de hauteur et 14 % de plain-pied.)
- Outillages à main : 13 %.

✓ **Le nombre de décès** : demeure toujours élevé : **126 morts** en 2021, particulièrement **chez les opérateurs nouvellement intégrés (jeunes < 25 ans , et intérimaires)**

Environ 10 % des décès du CTN B concernent *des salariés de moins de 25 ans*, (alors que tous secteurs confondus cette proportion est de 5 %.)

Chez les intérimaires, le nombre d'AT s'élève à 11 075, ce qui augmente de 12 % le nombre d'accidents du travail du secteur (dont 28 décès), ceci prouve *la surexposition des intérimaires par rapport aux salariés en CDI*

La Cnam a calculé **une sur-sinistralité de 22,2 %.chez les intérimaires du BTP**

Causes principales de décès liés aux AT dans le BTP

- Malaises (hors risque routier) : 54
- Chute de hauteur : 24
- Risque routier (y compris malaises) : 14



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Chute agent matériel (tombant sur un opérateur) : 11
- Perte contrôle moyen transport / équipement manutention : 5
- Contact direct électrique direct: 3

✓ **Accidents de trajet** :

Depuis 2018 , une tendance à la hausse du nombre de ces accidents, est observée dans le CTN B

Cependant, on notera que le nombre de décès liés au risque routier passe de 39 en 2019 à 27 en 2021.

✓ **L'indice de gravité** passe de 27,9 en 2019 à 24,8 en 2021, *mais cette évolution ne se reflète pas dans les AT mortels*

- ✓ **Le nombre de maladies professionnelles (MP)** diminue de 4,7 % par rapport à 2019, passant d'environ 7 300 MP à 7 007 MP.

Le classement des grandes familles de MP en 2021 reste comparable à celui de 2019, avec quelques variations: la part des TMS augmentant de 1,4 point, et celle des MP amiante baissant de 1,2 point.

- Les TMS, (**tableau MP 57**) représentent autour de **70 % des MP** du CTN B.
- Les affections chroniques d rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (**tableau MP 98**) représentent près de **10 % des MP** du CTN B (673 cas) deuxième cause de MP .
- Les autres MP sont moins nombreuses : 460 cas sont liés à l'amiante soi **6,6 % des MP** (1 % de moins qu'en 2019)

Les cancers de l'amiante représentent la moitié des nouvelles MP liées à l'amiante (proportion similaire à celle observée en 2019 et 2020) ; 32 % des MP amiante concernent les cancers broncho-pulmonaires ; les cancers liés à l'amiante sont en baisse, sauf en ce qui concerne les mésothéliomes.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Les pathologies non cancéreuses liées à l'amiante ne rattrapent pas les niveaux constatés en 2019.

Livret statistique de la sinistralité AT-MP 2021 du CTN B Industries du BTP

Dans le BTP, **la multiplicité et la concomitance des expositions (poly expositions)** favorisent la survenue de pathologies professionnelles, ou à caractère professionnel, à court ou à long terme, accentuant la pénibilité au travail.

La prévention joue aussi un rôle clé : ***pour lutter contre la désinsertion professionnelle et limiter les risques d'inaptitude au travail ; (la loi du 02/08/2021 va dans ce sens) ; la prévention primaire doit être privilégiée***

C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de renforcer la diffusion **d'une solide culture de prévention en santé au travail en France et son appropriation par tous les acteurs.**



Les 3 niveaux de prévention



Performance Economique

La prévention, n'est plus aussi à considérer seulement comme un bienfait social, mais aussi comme **un facteur de « bénéfice de performances »**.

Selon les statistiques publiées chaque année par **Eurostat**, la Direction Générale Statistique de la Commission européenne, environ **un travailleur européen sur dix est confronté à un accident du travail ou à un problème de santé lié au travail**.

Les coûts engendrés par l'ensemble des accidents du travail et des problèmes de santé liés au travail constituent un lourd fardeau pour tous les acteurs économiques : la victime, les proches, les collègues, l'entreprise, l'organisme d'assurance "accidents du travail/maladies professionnelles" (AT/MP), l'État, ainsi que la société en général.

Cette situation affecte en particulier la performance économique des entreprises :

L'approche de la dimension économique de la prévention est relativement récente ; la prévention contrairement aux idées reçues, **a des répercussions positives sur la performance économique de l'entreprise**, qui s'engage dans des actions concrètes d'amélioration des conditions de travail ; **c'est est un « levier » de performance de l'entreprise**.

L'augmentation de la sinistralité d'une année diminue immédiatement et de manière significative la performance de l'entreprise, et cet effet se poursuit les années suivantes.

Une augmentation de 10 % de la fréquence des AT diminue la productivité de 0,12 % et le profit de 0,11 %.

Cette corrélation est d'autant plus préoccupante **pour les petites entreprises** (moins de 20 salariés) qui, en cas d'augmentation de 10 % de la fréquence des accidents du travail, voient leur productivité chuter de 0,38 % et leur profit de 0,24 %.

Les entreprises de plus de 150 salariés ne sont pas épargnées, avec des conséquences sur leur profit étalées sur deux à trois années.

Investir dans la Prévention se révèle être un levier incontournable pour la rentabilité des entreprises.

Sinistralité et performance économique des entreprises : notes scientifiques et techniques (NS 384) INRS 09 /2023

Une étude économique effectuée par l'OPPBTP le confirme :101 cas de prévention illustrés avec bilans chiffrés.

En Savoir Plus :

La prévention une affaire rentable



Prévention et Performance

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Prévention et performance d'entreprise. Panorama des approches et des points de vue INRS 07/2018

L'évaluation économique des actions de prévention, est devenue un outil courant

Une étude de l'IRSST permet de développer des connaissances et des outils en lien avec le calcul de la rentabilité des investissements en prévention des lésions professionnelles dans les entreprises.

Il s'agit d'un document de référence, dans lequel on présente et décrit les différents concepts méthodologiques liés à la réalisation d'une analyse de rentabilité portant sur la prévention des lésions professionnelles

Comment peut-on estimer la rentabilité d'un investissement en prévention ? IRSST 20/10/2020

Dans 80 % des cas étudiés, le bilan prévention est jugé "excellent", avec une suppression ou une réduction forte du risque ; dans plus de 90 % des cas, l'impact économique effectif de l'action de prévention réalisée, s'est avéré positif.

Lorsqu'il ne l'était pas, des gains étaient bel et bien générés mais ne suffisaient pas à amortir les dépenses engagées.

En conclusion, l'OPPBTP constate que : **pour 1€ investi, le retour observé s'élève en moyenne à 2,19 €,**

Soit un niveau similaire à celui calculé par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) qui affirme en 2011 que « les entreprises peuvent espérer un retour potentiel de 2,20 € pour chaque euro investi dans la prévention, par année et par salarié »

Les TPE obtiennent le meilleur rendement moyen de : 3,11€ ;

Un quart des actions coûtent moins de 5000€, et ont un rendement dix fois supérieur à la moyenne.

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Le retour sur investissement *moyen* est de 1,5 an (1,2 pour les petites entreprises).

Une étude d'EUROGIP (02 /2017) dénote aussi un effet positif entre, **d'une part, le niveau de santé et sécurité au travail et, d'autre part, la performance économique globale des entreprises.**

Celles-ci ont donc tout intérêt à investir dans la prévention des risques professionnels, et plus généralement à favoriser de bonnes conditions de travail.

C'est un véritable enjeu économique pour les MPE/TPE/PME

L'attention portée à la santé/sécurité, contribue **aux progrès de la performance globale de l'entreprise (Rapport Lecoq 07/2018).**

En Savoir Plus :

**Prévenir les risques professionnels : un enjeu économique pour l'entreprise
03/2017Eurogip**

- **Dans un rapport de recherche de l'International Social Security Association (ISSA)**

On trouve les résultats d'une étude internationale sur le thème :
«Coûts et avantages des investissements dans la sécurité et la santé au travail».

Top 5 des effets de la SST dans l'entreprise :

- ❖ Réduction des risques
- ❖ Meilleure sensibilisation aux risques
- ❖ Diminution des comportements dangereux et des accidents
- ❖ Amélioration de l'image de l'entreprise
- ❖ Renforcement de la culture d'entreprise

Top 5 des avantages de la SST :

- Amélioration de la motivation et de la satisfaction des salariés
- Amélioration de l'image de l'entreprise
- Prévention des perturbations
- Attention soutenue à la qualité
- Baisse du temps de compensation après les perturbations



PREVENTION GAGNANTE BTP

Rendement de la prévention Performance Economique

1€ investi dans la prévention = retour potentiel de 2,20€

Rendement de la prévention: calcul du ratio coût-bénéfices de l'investissement dans la sécurité et la santé en entreprise International Social Security Association (ISSA) 2011

En Europe, *les MPE/TPE/PME représentent plus de 90 % de l'ensemble des entreprises (tous secteurs confondus), emploient 67 % de la population salariée* et participaient à hauteur de 57 % à la création de valeur ajoutée.

Cependant, leurs salariés sont plus exposés aux risques professionnels.

Les effets économiques des mesures de Santé et Sécurité au travail y sont trop souvent négligés.

La Santé Sécurité au Travail fait **“figure d'épouvantail”** pour certaines TPE/PME, apparaissant davantage comme

- Un poids supplémentaire sur les charges d'exploitation qu'un investissement d'avenir.
- Un ensemble d'exigences et de contraintes lourdes empêchant de travailler.

Une enquête INRS de 2014 auprès des petites entreprises montre que la prévention est encore perçue comme une contrainte.

L'enquête ESENER 2 de 2014 par l'EU-OSHA (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail) :

montre que 85% des entreprises de l'EU invoque **une obligation légale** pour gérer la sécurité santé au travail.

La prévention apparaît encore comme une obligation, et ne fait pas encore partie de la culture des entreprises quel que soit le secteur.

En 10 /2017 l'enquête nationale auprès des artisans (IRIS ST, CAPEB, OPPBTP)

Montre que :

- 94% des chefs d'entreprises artisanales considèrent **que les actions de prévention** préservent la santé et la sécurité de leurs salariés
- 61% qu'elles donnent une bonne image de l'entreprise
- 52% qu'elles améliorent la performance de l'entreprise
- 64% déplorent un manque d'implication des salariés pour les questions de santé sécurité.



La tarification actuelle des AT/MP induite par l'Assurance BTP des entreprises à s'investir dans la prévention estime la Cour des comptes dans **son rapport sur la sécurité sociale Performance Économique** publié le **04 /10/2018**.

- ❖ Un décret publié au JO du 24/12/ 2022 reporte au **01/01/2024** **l'application du nouveau régime de la tarification AT/MP prévu pour les entreprises « accidentogènes » comptant 10 à 19 salariés**

Ce n'est qu'en 2024 que les entreprises (hors régime spécifique Alsace-Moselle) **comptant au moins 10 et moins de 20 salariés**, verront leur taux de cotisation AT/MP majoré de **10% maximum** (décret à paraître) **lorsqu'au moins un accident du travail ayant entraîné un arrêt de travail est intervenu au cours de chacune des trois dernières années connues**.

La dernière année connue est l'avant-dernière année par rapport à celle de l'application du taux de cotisation ; soit 2022 pour une application du taux de cotisation en 2024.

- Les majorations de taux AT/MP 2024 seront donc encourues pour les TPE **ayant au moins 1 AT avec arrêt au cours de chacune des années 2020,2021, 2022**.

Décret du 23 /12/2022 modifiant le décret du 14 /03/2017 modifiant les règles de tarification au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles du régime général JO 24/12

Les coûts financiers indirects sont difficilement mesurables, mais ont néanmoins **à moyen et long terme** un fort impact sur la vie économique de l'entreprise.

La baisse du taux d'absentéisme de l'entreprise (en partie lié aux conditions de travail), *la stabilisation de l'activité professionnelle* des salariés, *la baisse du turnover* (qui conduira à baisser les coûts de remplacement et de formation des nouveaux salariés), ou encore *l'augmentation de la productivité* des salariés associée à cette sécurisation au travail.

Il n'y a pas de retour économique observable à très court terme, mais les effets seront bénéfiques pour une meilleure qualité de vie en général, laquelle influe sur les conditions physiques et mentales des salariés.

La prévention c'est 25 % d'absentéisme en moins, et 3,5 fois moins de turn-over.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Assurer la sécurité et la santé des salariés est une obligation légale pour les employeurs, mais au-delà de son caractère réglementaire, investir dans la prévention des risques professionnels **peut également s'avérer un facteur de réussite économique pour l'entreprise.**

La prévention est toujours bénéfique lorsqu'elle s'accompagne **de la mise en place de technologies et matériels plus récents.**

Ainsi, la mécanisation des activités physiques contraignantes, en plus de soulager les salariés, est presque toujours accompagnée d'une hausse de la productivité et d'économies d'échelles majeures.

La prévention ne doit plus apparaître comme une contrainte réglementaire, **mais comme un atout, à faire valoir dans l'optimisation et la gestion de l'appareil productif.**

L'INRS a publié **un document sur le lien entre prévention des risques professionnels et performance dans l'entreprise (05/2017).**

En Savoir Plus :

Prévention et performance d'entreprise. Panorama des approches et des points de vue INRS 07/2018

8 jours pour tout changer ! Comment booster la performance de vos chantiers grâce à la prévention OPPBTP 12/2023

- Pour le Professeur W. Dab (Pr honoraire de la chaire Hygiène et Sécurité du CNAM) : Prévention BTP 10/2017 :

« La santé est l'un des rares sujets consensuels dans l'entreprise, l'investissement en prévention peut avoir **des bénéfices économiques**, mais aussi des bénéfices immatériels indirects, notamment **celui de créer un climat de confiance** c'est une condition très importante pour la compétitivité et la performance de l'entreprise. »

« *La prévention et l'anticipation des risques professionnels sont des enjeux majeurs pour la qualité de vie au travail **et un levier de compétitivité pour l'entreprise** ».*



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

❖ **Passer d'une logique de gestion du risque, à une logique d'investissement social.**

« La qualité de vie au travail ,la santé globale font sortir la santé au travail du seul champ des risques ,et mettent l'accent sur **la culture de prévention**.

La culture de prévention s'applique aussi bien à l'employeur qu'aux travailleurs, chacun pour ce qui le concerne.

La culture de prévention doit devenir une compétence ; c'est une tournure d'esprit qui s'acquière et peut être identifiée et reconnue dans la manière de gérer une situation concrète.

Elle contient une dimension éducative , et une compréhension des déterminants de la santé (l'éducation sanitaire tout au long de la vie est essentielle)

À titre d'illustration, le fait de lutter contre la sédentarité au poste de travail , est une façon d'intégrer une problématique de santé publique , dont l'entreprise tirera un bénéfice en limitant les risques d'apparition de certaines pathologies et donc d'absentéisme.

La santé au travail **doit devenir l'affaire de tous**, et non plus le cercle réservé à des experts de la prévention, **plutôt rares dans les PME**

H.Lanouzière Directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)2022

❖ La Fédération nationale des travaux publics (FNTTP) en partenariat avec :

Le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM)

L'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles (INRS)

L'Organisme Professionnel de Prévention du BTP (OPPBTBTP)

Ont signé le 11/05/2023 une convention nationale de partenariat **pour l'amélioration continue de la santé au travail dans le secteur des Travaux Publics pour les cinq prochaines années 2023/2027**

Sur une durée de 5 ans, la convention engage les différents acteurs à :

- Favoriser la démarche d'évaluation des risques
- Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de prévention
- Favoriser les échanges entre les réseaux des partenaires au niveau territorial



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Accompagner la mobilisation des entreprises pour réduire leur sinistralité
- Renforcer la prévention des risques professionnels dans les formations

Convention nationale de partenariat pour l'amélioration continue de la santé au travail dans le secteur des TP 11/05/2023

En Savoir Plus :

Santé et sécurité au travail : qui fait quoi ? ED 6141 INRS 09/2015